



Conseil des droits de l'homme

34^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Irak

Genève, le 11 novembre 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la délégation de la République d'Irak pour son rapport.

Le nombre de condamnations à mort prononcées et exécutées en Irak inquiète la Suisse. Mon pays recommande à **l'Irak de limiter la peine capitale aux crimes les plus graves ainsi que de réformer la législation anti-terroriste de façon à garantir un procès équitable aux accusés.**

La situation sécuritaire dans laquelle se trouve l'Irak ne justifie pas les graves violations des droits de l'homme commises. La Suisse recommande à **l'Irak de respecter les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association, d'enquêter sur tous les cas présumés d'usage excessif de la force et de poursuivre en justice les responsables.**

La Suisse recommande aussi à **l'Irak d'abroger toutes les dispositions de son Code pénal qui tolèrent la violence domestique et la violence basée sur le genre ainsi que de modifier ce dernier pour y inclure des peines pour le viol et les agressions sexuelles.**

La Suisse recommande enfin à **l'Irak de considérer de signer et de ratifier le deuxième protocole additionnel aux Conventions de Genève.**

Je vous remercie.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve